



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 mai 2024
Convocation du : 22 mai 2024
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le trente mai à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUL, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Arnaud MARIÉ, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Lahcem AIT EL HAJ, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Mylène MERAD, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Grégory PICKEU, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre VANNESTE,

DE24.064

**PROMOTION SANTÉ HANDICAP
CONVENTION PROJET OCTOBRE ROSE**

Autorisation - Approbation

☪

Dans le cadre de sa politique volontariste en matière de santé et du projet « Octobre Rose », le service Promotion Santé et Handicap coordonne les actions de sensibilisation au cancer du sein.

L'objectif attendu est de sensibiliser les différents publics sur le dépistage du cancer du sein.

Pour cela, la Ville organise une Color Run. Il s'agit d'un parcours de 5 kilomètres, au cours duquel les participants reçoivent des jets de poudres de couleur à chaque kilomètre. Pour ce faire, le Service Promotion Santé Handicap s'associe à de nombreux partenaires et prestataires pour cet événement :

- un organisme pour un poste de secours
- une association qui propose d'animer la course (discours, musique, animation du public)
- des associations sportives qui proposent un échauffement et des démonstrations sportives
- des professionnels de santé qui participent au « village santé » pour sensibiliser au dépistage du cancer du sein
- les ambassadeurs de la santé formés par la ville

Pour promouvoir le dépistage, la ville organise également des actions de sensibilisation tout au long du mois d'octobre avec le soutien de professionnels de la santé, des ambassadeurs et de prestataires.

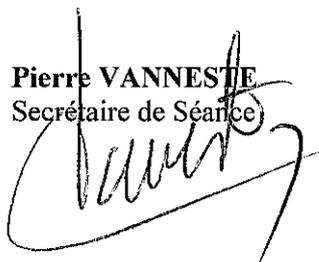
Dans ce cadre, la Ville va s'associer à plusieurs prestataires et partenaires dans la mise en œuvre du programme d'actions. 6220 € ont été inscrits au budget de 2024. Une demande de subvention sera faite auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et l'ensemble des documents liés au projet « Octobre Rose ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pierre VANNESTE
Secrétaire de Séance



En expédition conforme,
Le Maire

Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille





Pôle Citoyenneté et Solidarité
Service Promotion Santé et Handicap
Tél. : 03.61.76.21.74
Mail : sps@ville-armentieres.fr

Affaire suivie par :

Objet : Convention Asso FL – Sonorisation

CONVENTION

Entre

La Ville d'Armentières représentée par Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire, agissant en vertu de la délibération n° DE24- ,

Et

ASSO FL' représentée par Monsieur Aubin HOLLAND, Président, agissant en sa qualité de président

Il est convenu ce qui suit

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'une prestation de sonorisation et d'animation de l'événement Color run.

ARTICLE 2 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la journée du **samedi 28 septembre 2024**.

ARTICLE 3 : PLANNING EXÉCUTIF

L'intervention de l'association mandatée pour assurer l'animation de cette journée se fera en conformité avec les horaires ci-après:

➤ Le samedi 28 septembre 2024 de 13h30- 19h

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT

En cas d'absence, l'association est tenue d'informer au préalable, soit au moins 72h avant l'événement, le service.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE FINANCEMENT

La Ville d'Armentières s'engage à financer la prestation pour la sonorisation à hauteur maximale de € (prix en lettres) conformément au devis présenté.

Le paiement s'effectuera ainsi au terme de l'opération sur présentation d'une facture.

Sur le compte : ASSO FL'
Banque : Banque Populaire du Nord

ARTICLE 6 : RECOURS

La Ville d'Armentières se réserve le droit d'émettre un titre de recettes à l'encontre de l'association ASSO FL' au regard du non respect des termes de la convention notamment en ce qui concerne le fait de ne pas assurer la totalité de la prestation prévue.

ARTICLE 7 : DÉNONCIATION

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Armentières, le 2024
En triple exemplaire

Pour la Ville d'Armentières
Le Maire

Pour l'ASSO FL'

Bernard HAESEBROECK
Vice-président de la Métropole Européenne
de Lille

Monsieur HOLLAND Aubin
Président de ASSO FL'